



M.N. VOULANGIS LE 19.12.2014

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOULANGIS DU 17.12.2014

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 17 décembre 2014 sous la présidence du Maire Monsieur Franz MOLET.

- Présents 19/19 : Madame ARIZZI, Monsieur BARILLER, Madame BEAUNE, Monsieur BUIRETTE, Madame BUZONIE, Monsieur CORNELOUP, Madame GUTH, Monsieur HERMANN, Monsieur JARLOT, Madame LABORIE, Monsieur LEGENDRE, Monsieur MOLET, Monsieur NAILLOU, Madame NOURY, Madame POSTEL, Madame ROBACHE, Monsieur SAGNES, Monsieur TRUFFIER, Madame VALAHU.
- Secrétaire de séance : Monsieur NAILLOU

► Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 21.11.2014

1- Urbanisme.

- Une étude pour l'agrandissement de la sente du limaçon est en cours.
- Aménagement Foncier Coutevroult - Villiers sur Morin :

Le document complet à été transmis à Voulangis. Cependant le conseil propose deux aménagements si cela pouvait être encore possible

→ Première délibération à l'unanimité : Réaliser (comme prévu initialement) une voie parallèle à la RN36 côté est, sur la réserve foncière de l'état pour des raisons de sécurité nécessaire, pour permettre aux engins agricoles de se déplacer sans avoir à emprunter la RN36 dont le trafic est amené à passer de 10.000 à 20.000 véhicules par jour.

→ Deuxième délibération à 18 pour et 1 contre : récupérer la réserve foncière due à la commune dans un emplacement utile comme le long de la RD 235 pour réaliser une desserte de liaison douce qui ira de la route de Lagny jusqu'à la RN 36. Ce projet d'affectation ne remet pas en cause les effets positifs du remembrement, et reste une bonne alternative pour que les promeneurs puissent continuer à marcher en toute sécurité.

- Dans la mesure où la DDT n'instruira plus les permis de construire à fin juin 2015 et que dès janvier 2015 le personnel sera fortement réduit, afin de ne pas bloquer les permis, la commission urbanisme propose de dénoncer le contrat dès le 1^{er} janvier avec la DDT pour reprendre la main totalement.

A savoir : un responsable DDT restera à notre disposition pour les dossiers complexes et la CCPC prend les mesures pour traiter les permis au plan intercommunal.

→ Accord du conseil à l'unanimité.

2- Finances.

- Remboursement garderie pour 30€

→ Accord du conseil à l'unanimité.

- Subvention pour un voyage en Espagne organisé par le collège Mon Plaisir de Crécy. 9 enfants de Voulangis sont concernés

→ le conseil n'est pas d'accord pour une subvention « aveugle » et préfère informer les familles concernées qu'en cas de difficulté financière, le CCAS est à l'écoute

3- Travaux.

- Eclairage public : horloges astronomiques pour 1891 €. Une subvention sera demandée au SDESM, mais nous lançons l'opération.
→ Accord à l'unanimité.

- Plomberie :

Deux autres devis sont présentés pour installer un évier dans une salle de l'école pour les TAP : 1651.68 € ttc et 196302€ ttc. La commission travaux y réfléchira lors de sa prochaine réunion.

- Impasse de Crécy : finition du tapis début Janvier, la voie est stabilisée en graves, mais le temps a repoussé les finitions et la société ferme pour la période de fin d'année
→ Accord du conseil à l'unanimité.

4- Divers.

- SIDER :

La dissolution du SIDER est actée et le transfert de compétence est reporté sur le SDESM. Toutes les demandes de subventions sont à lancer auprès du SDESM.

→ Le conseil donne son accord à l'unanimité

La société SPIE assure toujours la maintenance de l'éclairage public en 2015

- Madame Nathalie POSTEL, 2^{ème} adjointe, présente sa démission du conseil pour des motifs familiaux, et prendra effet au 31 décembre 2014. Monsieur le Maire rappelle et remercie de son engagement positif lors de la mise en place longue et difficile de la semaine de 4 jours et demi et mise en route des « TAP »

- Suite à la demande de Monsieur HERMANN, désirant obtenir un certificat de maire honoraire, Monsieur MOLET qui a transmis au Préfet, remet ce document lors de ce conseil.

Ce certificat précise que son destinataire a passé plus de 18 ans et demi en tant que maire.

5- Communauté de communes

La CCPC souhaite modifier ses compétences en se retirant du forum des associations.

→ Le conseil désapprouve cette décision qui va à l'encontre de la philosophie de la communauté de communes et aurait préféré une réorganisation.

La CCPC lance une délibération pour gérer seule la maison du tourisme. Dans l'attente, l'association existe et une AG est prévue en mars, pour réfléchir à l'utilisation des fonds et son existence.

La séance est levée à 22 h 30